C. I. L. S. S. BAMAKO

17 F) 17 / F / 17 /F) L

DE LA 3° / EUNION () RDINAIRE DU CONSEIL D'/-) DMINISTRATION

DE L'/NSTITUT DU JAHEL

(Bamako du 6 au 8 Novembre 1980)

Du 6 au 8 Novembre 1980 s'est tenue à l'Institut du Sahel (Bamako - Mali) la 3º Réunion Ordinaire du Conseil d'Administration de l'Institut du Sahel.

Le Conseil a démarré les travaux sans séance solennelle d'ouverture, sous la présidence de Monsieur N'Fagnanama KONE Ministre de l'Agriculture de la République du Mali, Président du Conseil d'Administration de l'Institut du Sahel.

*

Le Président formule les voeux de bienvenue aux Administrateurs et présente le Secrétaire Exécutif en la personne de Monsieur Mame N'Diack SECK.

Le Conseil d'Administration procède ensuite à la vérification des pouvoirs et du Quorum :

Sont	présents	:	Cap-Vert	(1)
			Gambie	(1)
			Mali	(2)
			Mauritanie	(2)
			Niger	(2)
			Sénégal	(2)

I. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté est le suivant :

- 1. Vérification des pouvoirs quorum
- 2. Election du bureau de la réunion (Vice-président et Rapporteur)
- 3. Adoption de l'ordre du jour de la réunion
- 4. Adoption du procès-verbal de la 2ème réunion ordinaire du Conseil d'Administration
- 5. Contrôle des tâches (rapport annuel d'activités du Directeur Général de l'Institut)
- 6. Recommandations du Conseil Scientifique et Technique et du Conseil Consultatif de l'Institut réunis à Bamako respectivement du 2 au 4 et du 9 au 11 Octobre 1980.
- 7. Examen et adoption du projet de budget exercice 1981 de l'Institut

- 8. Nomination de l'Agent Comptable
- 9. Questions diverses
- 10. Adoption du rapport final
- 11. Clôture de la session.

II. ELECTION DU BUREAU DE LA REJUITON

- Président : Statutaire (Ministre de l'Agriculture du Mali)
- Vice-président : Mauritanie
- Rapporteurs : Niger et Sénégal

Après présentation des documents par le Directeur Général les discussions ont abouti aux résolutions et recommandations suivantes :

TITRE I : Etats d'Exécution des Recommandations de la 2ème Réunion Ordinaire du Conseil d'Administration

I.1.1. Amélioration des Mils, Sorghos, Niébés.

La dernière conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS (Ouagadougou Janvier 1980) a chargé l'Institut du Sahel d'étendre le programme régional au maïs.

Cette décision a été prise au moment où la première partie de ce projet a été ffinalisée et transmise au FED. Néanmoins, le Département de la Recherche a entrepris une mission d'identification du volet maîs qui sera introduit dans le programme déjà élaboré.

I.1.2. Renforcement des structures nationales

Cette partie constitue la première phase du projet. Elle a été finalisée et soumise au FED pour financement, qui a confirmé son intérêt lors d'une récente mission. Sa contribution serait de 2.960.000 UCE soit l'équivalent de 870 millions de F CFA.

Cette phase comprend:

- le recrutement du Chef du projet, Coordonnateur des activités,
- l'évaluation dans les différentes conditions écologiques des Etats

 Membres, des cultivars déjà testés et diffusés aux niveaux nationaux.

 La liste de ces cultivars avec leurs caractéristiques a été dressée au cours d'une mission de l'Institut,

- → la formation de chercheurs et de techniciens pour la réalisation de la deuxième phase du projet,
- la rencontre périodique dans des structures de recherche, des chercheurs appelés à participer aux projets d'amélioration des mils, sorghos, niébés maïs.

Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur Général de signer la convention de financement avec le FED pour "le volet renforcement des structures nationales de recherche".

I.1.3. Choix des sites

L'Institut a procédé a un inventaire pour réunir tous les éléments nécessaires pour le choix des stations sahéliennes devant abriter les différents volets du projet d'amélioration des mils, sorghos, niébés, maïs.

L'étude a abouti à une classification résumée dans le tableau ci-dessous, avec comme critère principal, l'existence au niveau de la station d'infrastructures appropriées ainsi que du personnel pour mener à bien les recherches :

	Sites, proposés		
Volets	10	2°	
MIL	BAMBEY (SENEGAL)	TARNA (NIGER)	
SORŒHO	SOTUBA (MALI)	SARIA (HAUTE-VOLTA)	
NIEBE .	TARNA (NIGER)	BAMBEY (SENEGAL)	
MATS	FARAKOBA (HTE-VOLTA)	SOTUBA (MALI)	

Il revient au Conseil d'Administration de faire un choix définitif des stations, pour permettre à l'Institut de procéder à la mise en place effective des actions prévues pour la première phase.

Le Conseil d'Administration recommande les sites suivants comme stations principales de recherche :

- BAMBEY (Sénégal) pour le mil
- TARNA (Niger) pour le niébé
- SOTUBA (Mali) pour le sorgho
- FARAKOBA (HAUTE-VOLTA) pour le mais.

I.1.4. Systèmes intégrés de production basé sur l'irrigation

La finalisation de ce projet a été faite en fin Juillet 1980 avec la collaboration de l'ADRAO.

A la place de SADIA-AVAL, qui avait été retenue comme station principale, les autorités nigériennes ont proposé à l'Institut, le site de GOUDEL. Cette dernière station présente l'avantage d'être proche de Niamey, d'offrir une plus grande superficie, et d'être déjà partiellement aménagée (existence notamment, d'une digue de ceinture).

Lors de la dernière réunion de l'Equipe Cultures Irriguées (Dakar, Mai 1980) plusieurs sources de financement ont marqué un intérêt pour ce projet, (BADEA, FED...).

Des requêtes leur seront adressées prochainement.

RECOMMANDATION

Le Conseil d'Administration approuve GOUDEL (Niger) comme station principale du projet et donne mandat au Directeur Général de poursuivre la recherche de financement du projet, conjointement avec 1'ADRAO et de prendre contact avec la CEAO et la Commission du Fleuve Niger qui seraient intéressés au projet.

I.1.5. Programme de Protection des Végétaux du CILSS - Poste de Coordinateur UCTR

Pour le financement de ce poste, le Directeur Général de l'Institut s'est adressé aux autorités du Club du Sahel et de la CTZ. Les négociations se poursuivent. Dans la situation actuelle l'intérim est assuré par le Directeur de la Recherche; ce manque de financement n'est pas gênant : En effet, seul l'Annexe B sur les 8 que compte le projet est pour l'instant opérationnel.

. .

Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur Général de poursuivre la recherche du financement du poste de coordinateur de l'Unité de Coordination Technique Régionale (UCTR).

I.1.6. Coordination - Harmonisation et Promotion de la Recherche dans les domaines de l'Energie Solaire et de l'exhaure de l'eau

Les 4 et 5 Mars 1980, s'est tenue au siège de la CEAO, une réunion de coordination des programmes de développement de l'Energie Solaire. Cette réunion regroupait outre les représentants du CILSS et de la CEAO, les délégués des Institutions d'aide et de coopération internationale et régionale.

Il a été décidé, lors de cette réunion de faire du Centre Régional d'Energie Solaire de Bamako, un projet conjoint CEAO-CILSS, dont le financement serait recherché par les deux organismes.

L'Institut du Sahel serait chargé de toutes les questions relatives à la recherche et à la formation, tandis que la CEAO s'occuperait des problèmes de développement des industries en énergie solaire dans les Etats membres du CILSS et de la CEAO.

RECOMMANDATION

Le Conseil d'Administration informé des décisions de la réunion CILSS/CEAO des 4 et 5 Mars 1980, confirme le Centre de recherche en Energie Solaire de Bamako comme siège du projet conjoint CILSS/CEAO dans ce domaine.

I.1.7. Ecole de formation pour le développement des pêches continentales au Sahel (Mopti)

L'Institut doit procéder prochainement à une reformulation du projet afin d'en diminuer le coût.

L'Institut a tenu cependant à associer la CEAO à l'opération en vue d'aboutir, éventuellement, à un projet conjoint CEAO/Institut du Sahel. Cette association répond au double objectif d'éviter des duplications et de renforcer la coopération avec cette organisation.

RECOMMA NDATION

Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur Général de reformuler le projet et d'en rechercher le financement conjointement avec la CEAO.

I.1.8. Projet de formation en Aménagement pastoral intégré

Le démarrage du volet A qui avait été recommandé pour Janvier 1980 vient seulement de l'être en Octobre.

En effet l'accord de financement attendu du PNUD et de l'UNSO n'a été signé qu'en Janvier 1980. Compte tenu des problèmes complexes liés au démarrage effectif d'un cours mise en place de l'équipement, détachement des étudiants par les Etats, recrutement du corps professoral, mise au point définitive des programmes, l'UNESCO et l'Institut ont décidé de reporter l'ouverture du cours pour avoir le maximum de chance de succès.

Cependant la mise en oeuvre du volet B (formation de cadres intermédiaires) souffre d'un manque de financement.

L'Institut a adressé des requêtes à plusieurs sources de financement (USAID, PAYS-BAS, RFA, UNSO, FED etc...) mais n'a enregistré audune réponse ferme. Cependant le FED pourrait envisager non financement dans le cadre du 5e FED et la CTZ (RFA) a demandé que le dossier soit envoyé pour étude à sa section spécialisée.

RECOMMANDATION

Le Conseil d'Administration enregistre le démarrage du volet "A" du projet et donne mandat au Directeur Général de rechercher le financement du volet "B" "Formation des cadres intermédiaires".

I.1.9. Poursuite des négociations avec le Centre OIT de TURIN.

Aucune réaction n'a été enregistrée de la part des Etats. Le Centre de TURIN qui n'avait pas, en fait, de financement propre mais comptait le présenter aux donateurs au nom de l'Institut ne s'est plus manifesté vu la lenteur de la réaction de nos Etats.

RECOMMANDATION

Le Conseil d'Administration demande à l'Institut du Sahel de relancer les Etats afin de reprendre contact avec le Centre OIT de TURIN.

I.1.10. Formation en matière de Protection des Végétaux

L'Institut a procédé à la finalisation du projet en le réactualisant, et a organisé les 28 et 29 Février 1980 une réunion de concertation consacrée aux modalités de mise en oeuvre du projet. Des trois volets nouveaux définis : formation de cadres supérieurs, de cadres intermédiaires, et de laborantins, les deux derniers ont retenu l'attention des Pays-Bas, alors que les sahéliens avaient mis l'accent sur la formation des cadres supérieurs et des laborantins. Il a été demandé dans le cadre du financement des Pays-Bas dont la proposition d'utilisation est en cours d'étude, de prévoir des bourses de formation d'étudiants Gambiens à l'Université Ahmadou BELLO de ZARIA (NIGERIA) qui nous a fourni les informations nécessaires sur les programmes de formation et le montant des bourses par étudiant.

RECOMMANDATION

Considérant l'état d'élaboration du projet, le Conseil d'Administration recommande à l'Institut du Sahel en rapport avec le Niger, de négocier le projet avec le Gouvernement Néerlandais.

I.1.11. Projet régional de Radio-Rurale

La mission d'inventaire dans les pays a été complétée avec la visite du Tchad et du Cap-Vert.

Un avant-projet a été élaboré avec l'assistance d'experts fournis par l'USAID et la FAO. Il fera l'objet de discussions par les responsables sahéliens lors d'une réunion de concertation qui aura lieu à Bamako les 23-24 Octobre 1980.

Le Conseil d'Administration approuve le projet et donne mandat au Directeur Général d'en rechercher le financement.

I.1.12. Le Système Informatisé de Gestion du Potentiel Scientifique et Technique des Etats membres du CILSS (ex-Bilan Analytique)

Ce projet désormais intitulé "Système Informatisé de Gestion du Fotentiel Scientifique et Technique", d'un montant de \$ 360.400 (contribution des sources extérieures) pour 24 mois avait été soumis au C.R.D.I. et à l'USAID.

Le CRDI a réagi favorablement en accordant à l'Institut une subvention d'un montant de \$ 166.400 qui va permettre le démarrage de la première phase du projet pour une durée de 12 mois.

Le projet qui vient d'être finalisé, comporte diverses activités :

- études et consultations : élaboration de la méthodologie des enquêtes et des questionnaires ;
- formation : séminaires sur l'analyse et le traitement informatisé des données du PST ;
 - enquêtes organisées dans chacun des Etats membres ;
- publications d'inventaires du PST etc... L'Institut a pris divers contacts pour le complément de financement nécessaire pour la 2° phase du projet.

RECOMMANDATION

Le Conseil d'Administration approuve la première phase du projet et demande à l'Institut du Sahel de prendre les dispositions nécessaires pour l'intégrer au projet RESADOC dès la deuxième année.

I.1.13. Expérience de sédentarisation à TIN-ATCHA (Mali)

L'Institut a effectivement réalisé l'étude sur l'expérience de sédentarisation à TIN-ATCHA, des populations nomades touchées par la sécheresse avec une analyse des problèmes posés par la scolarisation des jeunes nomades.

L'étude a mis en relief les faiblesses et les dangers d'une action de sédentarisation des nomades décidée et conduite sans étude préalable du milieu d'accueil et de ses potentialités.

Par ailleurs, elle fait apparaître que le projet n'a pas entrepris une action d'éducation des populations bénéficiaires de l'aide extérieure dans une perspective d'auto-développement, et que la pérennité de l'expérience de sédentarisation semble liée à la permanence d'une assistance extérieure.

Enfin, quant à l'enseignement dispensé à TIN-ATCHA, il reste dans une très large mesure classique, théorique et très sélectif.

En conséquence, l'étude conclut que le projet de TIN-AICHA ne peut constituer un modèle à reproduire dans d'autres régions du Sahel.

RECOMMANDA TION

Le Conseil d'Administration a été informé des conclusions qui font état du caractère non extrapolable de ce projet.

I.1.14. Coopération CILSS/CEAO

Afin d'harmoniser et de rationaliser leurs activités, le CILSS et la CEAO ont conclu le 23 Mai 1979 un accord cadre de coopération.

En application de cet accord et en exécution de la recommandation nº13 du Conseil d'Administration, le Directeur Général de l'Institut et le Secrétaire Général de la CEAO ont signé le 5 Mars 1980 à Ouagadougou un protocole de coopération.

La coopération entre les 2 institutions concernera en priorité les secteurs suivants :

- la recherche scientifique et technique,
- la formation,
- 1'information et la documentation

Le protocole est rentré en vigueur dès sa signature.

RECOMMANDATION

Le Conseil d'Administration approuve la signature par le Directeur Général de l'Institut, du Protocole N°1 annexé à l'Accord Cadre de Coopération CILSS/CEAO du 23 Mai 1979.

2EME / ARTIE

Ac

Au cours de l'année 1979-80, les programmes et projets suivants ont été élaborés :

- projet de recherche-formation : évaluation du développement de l'élevage et des céréales dans un environnement sahélien.
 - la pathologie des petits ruminants,
 - les systèmes intégrés de production en cultures pluviales,
 - le programme Ecologie Environnement,
 - la formation des cadres supérieurs forestiers,
 - le programme Planification du Développement,
 - le programme Recherche-Développement en milieu rural sahélien.

II.1. PROGRAMME PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Ce programme se propose de procéder à une réévaluation des politiques agro-pastorales et de mener des recherches concrètes sur les mécanismes et les méthodologies des systèmes de planification du développement économique et social dans les pays du Sahel.

En effet, les difficultés économiques et sociales des pays du Sahel ne peuvent être expliquées par les conditions résultant uniquement d'une nature ingrate. Certes, ce paramètre a joué et joue un rôle important, mais l'explication de cette situation doit aussi être recherchée dans les politiques économiques appliquées dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des forêts. Il importe donc de procéder à une série de recherches et études sur les divers obstacles et contraintes qui ont bloqué la réalisation du triple objectif assigné aux plans de développement, à savoir :

- élever le niveau des forces productives, matérielles et humaines,
- améliorer le niveau de vie des populations,
- établir une économie nationale non tributaire de l'extérieur et capable d'un développement auto-entretenu.

Les objectifs à long terme du programme visent à :

- aider à l'amélioration des mécanismes de planification du développement économique et social par une prise en considération adéquate de l'ensemble des variables sociales, économiques, démographiques et singulièrement de leurs inter-relations souvent complexes dans le processus du développement,
- proposer des stratégies alternatives de développement pour les différents secteurs de la vie économique et sociale, caractérisées par un degré élevé de cohérence et axées sur les objectifs fondamentaux que sont la réhabilitation des espaces sahéliens et la satisfaction des besoins essentiels des populations sahéliennes.

A court terme, le programme propose la réalisation de 4 études qui font l'objet de pré-projets. Il s'agit de :

II.1.1. Etude méthodologique de la planification dans le Sahel Elle vise :

- a une meilleure connaissance des limites de la planification
- au perfectionnement des planificateurs Montant - 15.940.000 F CFA.

II.1.2. Bilan du développement agro-pastoral

Doit aboutir à la constitution d'une banque de données qui seront périodiquement misgà jour et serviront de base d'information pour les recommandations concernant les politiques et étapes du développement —

Montant = 21.928.000 F CFA.

II.1.3. Etude des indicateurs socio-économiques et perfectionnement des planificateurs

Ce projet qui sera exécuté conjointement avec l'UNESCO est estimé \$ 700.000 pour 3 ans.

Il doit permettre :

- d'opérer des recherches utiles et urgentes sur les indicateurs socioéconomiques indispensables aux planificateurs du Sahel,
- de répondre aux besoins réels sur le plan quantitatif et qualitatif en matière de formation des cadres chargés de la planification socio-économique,

II.1.4. Etude prospective - SAHEL an 2000 = les stratégies alternatives

Cette étude serait menée par une équipe pluridisciplinaire durant 9 mois. Elle devrait permettre entre autres :

- une connaissance parfaite des agricultures sahéliennes, des milieux humains,
- l'élaboration d'un plan prospectif pour les Etats du SAMEL en l'an 2000.

Montant = 132.720.000F CFA.

II.2. PROGRAMME DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL SAHELIEN

Ce programme est encore au stade de propositions de thèmes de recherches.

Il faut rappeler que ce programme dont les objectifs généraux avaient été élaborés au moment de la création de l'Institut du Sahel était intitulé "Observation des Milieux Humains". Mais comme il s'agit d'une recherche action, qui part de l'analyse des contraintes et des besoins du milieu humain pour aboutir à l'expérimentation et au test de solutions appropriées et qui soient diffusables sur une large échelle, l'expression "Recherche-Développement en milieu rural sahélien" permet de mieux saisir les objectifs assignés à ce programme.

Huit thèmes de recherches ont été définis, regroupés en 2 parties correspondant aux deux phases essentielles d'une Recherche-Développement. Ce sont :

II.2.1. Identification des contraintes en milieu rural sahélien;

- (1) Analyse des systèmes de productions,
- (2) Etude des régimes fonciers, de l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles,
- (3) Etude des circuits de commercialisation et d'approvisionnement, des prix, des marchés locaux et du crédit,
- (4) Etude des problèmes d'alimentation, de santé et de nutrition,
- (5) Etude de s structures et de la stratification sociale en milieu sahélien.

II.2.2. Expérimentation des solutions répondant aux besoins du milieu rural sahélien.

- (6) Expérimentation en milieu rural des techniques simples ou intégrées et évaluation technique et socio-économique de ces techniques dans le milieu.
- (7) Aménagement de l'espace rural, conservation des sols et des eaux,
- (8) Expérimentation de méthodes de vulgarisation.

Tous ces thèmes de recherche ne relèveront pas directement de la responsabilité du nouveau programme. Certains d'entre eux sont déjà inscrits au programme d'autres départements de l'Institut et de certains projets déjà élaborés. Il faut donc distinguer entre les thèmes menés en collaboration avec ces départements et projets, et les thèmes relevant directement du nouveau programme. Le tableau en page 23 du rapport de consultation situe les responsabilités au niveau de chaque thème.

Le programme comportera 2 volets :

- un volet concernant l'Institut du Sahel, avec l'équipe à mettre en place pour son exécution, les tâches à conduire en collaboration avec les autres programmes de l'Institut,
- un volet relatif aux pays du Sahel sous forme de projets nationaux.

 Pour ce deuxième volet,

Le cadre général et les critères retenus peuvent se résumer comme suit :

- Les projets seront à concevoir dans le cadre des huit thèmes de recherche définis plus haut,
- Les modalités de travail sont suggérées en fonction de la situation et besoins propres à chaque pays,
- les régions déjà oouvertes par des projets de développement seront choisies pour le déroulement des programmes.

Le rapport servira de base à l'élaboration par l'Institut d'un projet de recherche qui sera soumis aux responsables nationaux soit par une consultation à domicile, soit au cours d'une réunion qui fera entre autre le point sur les recherches entreprises dans les Etats et déterminera pour chaque pays les besoins exacts.

Un projet définitif sera alors arrêté dans le oadre de la stratégie de l'Institut du Sahel en matière de recherche.

3. Projet de Recherche Formation - évaluation du développement de l'élevage et des céréales dans un environnement sahélien - amélioration des instruments de diagnostic permanents des 2 secteurs

Le programme proposé permettra de constituer à l'Institut du Sahel une structure d'étude, d'évaluation permanente et de diagnostic des projets de développement du secteur élevage et de politiques nationales oéréalières, de production et de commerce extérieur.

Il mettra également à la disposition des pays, membres du CILSS une banque de données statistiques concernant les secteurs élevage et céréales, évaluera les effets des variations des paramètres de l'instabilité sur la production, la commercialisation et la consommation des céréales et des produits animaux. Ce programme renforcera la réflexion des chercheurs, développeurs et responsables des politiques nationales et régionales sur les stratégies d'autosuffisance alimentaire.

Il sera également organisé des séminaires qui réuniront les responsables du développement et les chercheurs autour des thèmes et des résultats du programme de recherche, pour une réflexion sur les politiques régionales.

Au niveau national il est prévu :

- la mise en place d'unités chargées de la collecte des données des secteurs céréales et élevage dans chaque Etat membre,
 - l'équipement de ces unités
 - la coordination de ces unités par des cadres nationaux,
- la collecte et envoi des données pour exploitation et informatisation à la cellule régionale située à l'Institut du Sahel,
 - bourses de formation en faveur des cadres nationaux.

En outre il est prévu la collaboration des services extérieurs tels le Centre de Télédétection de Ouagadougou et le Centre Aghrymet de Niamey (Photographies aériennes des zones de pâturages, des points d'eau, détermination de nombre de têtes de bétail, de parcelles cultivées etc...).

Le coût total du projet est de 551.200.000F CFA.

Pour des raisons financières l'exécution du projet est prévue en deux phases :

- une phase de démarrage de 24 mois financée dans le cadre du 4° FED pour un montant de 630.000 UCE soit 189.000.000 de Frs.
 - la deuxième phase du projet sera financée dans le cadre du 5° FED.

II.4. PATHOLOGIE DES PETITS RUMINANTS

La mission de consultation sur la pathologie de petits ruminants mise sur pied par l'Institut a permis de constater que les connaissances sur les petits ruminants sont fragmentaires et a procédé à l'inventaire des moyens matériels et humains de recherches vétérinaires dans les Etats membres du CILSS.

Une stratégie pour la protection sanitaire des petits ruminants et l'étude de leur incidence sur le développement de l'élevage doit être basée sur un certain nombre d'actions tant au niveau national que régional. Ces actions viseraient :

- la mise au point des moyens de lutte contre les maladies des ovins et caprins.

Dans ce cadre, six projets régionaux ont été identifiés ainsi que des projets nationaux dont le coût est proposé par les Etats. Ces projets permettraient :

- Au Niveau Régional

- la coordination des recherches,
- la constitution d'un service de documentation et d'information,
- les recherches sur les pneumopathies démembrement étiologique des "varioles".
- les recherches sur l'immunisation active des petits ruminants contre la peste des petits ruminants.

cout: 254.000.000 F CFA.

- Au Niveau National

- appuis matériels,
- modernisation de laboratoire,
- aménagement des stations de recherches existantes dans les Etats
- formation de spécialistes nationaux. Coût: 1.133.700.000 F CFA.

11.5. LES SYSTEMES INTEGRES DE PRODUCTION EN CULTURES PLUVIALES

L'état des recherches au niveau du Sahel est très variable d'un pays à l'autre. Aussi, paraît-il "difficile de définir un modèle de recherche sur les systèmes de production agricole-".

Les propositions pour l'élaboration d'un programme régional visent à :

- procéder à un inventaire exhaustif, à une synthèse et une évaluation des études en cours sur les systèmes d'exploitation en vue de dégager une méthodologie,
- organiser une rencontre "Bilan des travaux de recherche" pour faire ressortir des besoins de programmes régionaux,
- mettre en place un appui spécifique aux programmes des recherches nationales des Etats-membres du CILSS,
- mettre au niveau de l'Institut du Sahel, une équipe permanente d'experts pour assurer la coordination et la continuité de l'étude.

Le coût global du projet sur 5 ans est estimé à : 1.141.000.000 F CFA.

II.6. CONNAISSANCES DES RESSOURCES NATURELLES : FAUNE ET FLORE

Ces deux thèmes ont fait l'objet de formulation de deux (2) projets distincts :

II.6.1. Faune

Le projet régional relatif à l'utilisation et à l'aménagement rationnels de la faune sauvage au SAMEL à pour objectifs de :

- définir les bases scientifiques de l'exploitation du gibier comme source permanente de protéines animales ;
 - contribuer à l'objectif d'autosuffisance alimentaire au Sahel.

Les activités du projet porteront sur :

- des inventaires botaniques et zoologiques,
- l'aménagement de l'habitat et la protection de la zene, Jave
- l'évaluation des capacités de chasse,
- l'évolution des populations animales,
- la mise en place d'un système de prélèvement sur le gibier pour les besoins alimentaires des populations.

Dans sa première phase (5 ans) le projet concernera le Mali, la Haute-Volta et la Mauritanie :

- MALI: prise en charge d'une réunion d'évaluation de l'opération aménagement du parc national de la boucle du Baoulé (OPNBB) : 5.000.000 F
- HAUTE-VOLTA : financement complémentaire de spécialistes : 144.000.000 F
- MAURITANIE: oréation d'une station nouvelle: 588.822.000 F CFA

 Le montant global est de 740.000.000 F CFA.

II.6.2. Flore

Le projet régional vise à développer les activités de recherche dans le domaine de la connaissance des potentialités des formations végétales naturelles. Il comprend trois volets :

- Etude de la biologie des essences locales,
- Recherches sur les possibilités de régénération des essences locales
- Recherches sur les méthodes d'aménagement des formations naturelles.

Il est proposé que le projet soit exécuté par les structures nationales de la Haute-Volta, du Mali, du Niger, du Sénégal, de la Mauritanie et de la Gambie. L'Institut du Sahel assurera la coordination et le suivi des activités.

Le coût du projet est estimé à 2.007.000.000 F CFA répartis sur une période de 5 ans.

II.7. AMELIORATION DU MATERIEL VEGETAL

Ce programme de recherolle vise la diversification, la restauration et l'aménagement rationnel des ressources végétales dans l'optique de diminuer la vulnérabilité à la sécheresse et de satisfaire les besoins des populations.

La recherche portera sur :

- l'amélioration génétique des espèces locales et exotiques
- l'introduction d'espèces exotiques adaptables
- l'amélioration des techniques :
 - . des semis directs
 - des pépinières
 - . de plantation
 - . d'entretien et de gestion du couvert végétal
 - de défense et de restauration des sols et de conservation des eaux et des sols.

La recherche dans ce domaine nécessitera la mise en place et/ou le renforcement des centres de production et de diffusion de matériel sélectionné et contrôlé : semences, boutures, micro-organismes symbiotiques.

D'où un projet régional pour la période 1981-85 d'un montant prévisionnel de 2.000.000.000 F CFA.

11.8. FORMATION DES CADRES SUPERIEURS FORESTIERS

Ce projet a été formulé suite à une mission dans les Etats du CILSS. Les tâches assignées étaient les suivantes :

- examiner l'ensemble des questions relatives à la formation des cadres supérieurs forestiers pour le SAHEL,
- formuler une proposition de projet de formation de cadres supérieurs forestiers tenant compte des priorités et besoins retenus par les autorités compétentes des Etats membres du CILSS.

Le projet proposé vise à :

- donner un enseignement approprié à des étudiants sahéliens afin qu'ils puissent gérer rationnellement les ressources naturelles renouvelables au Sahel et participer efficacement à l'aménagement de l'espace rural du Sahel,

- l'utilisation optimale et le renforcement de l'Institut Polytechnique Rural (IPR) de Katibougou (Mali), proposé comme institution hôte,
 - la formation de formateurs,
 - recruter 25 étudiants/an et octroyer des bourses.

La durée du projet est de 5 ans et le montant du budget prévisionnel de 1.514.640.000 F CFA.

III. - ___UESTIONS_URIDIQUES - /-)DMINISTRATIVES ET /- INANCIERES

III.1. QUESTIONS JURIDIQUES

III. 1. 1. Signature de l'Accord de Siège

Le Conseil d'Administration de l'Institut du Sahel à donné mandat, lors de sa réunion des 2 et 3 Novembre 1978, à son Président et au Directeur Général de l'Institut pour commencer les négociations avec le Gouvernement de la République du Mali (pays de siège) en vue de la signature de l'accord de siège de l'Institut.

C'est en vertu de ce mandat n° 2/C.A.1 du Conseil d'Administration, que des démarches ont été faites auprès du Gouvernement, démarches qui ont abouti à la signature de l'accord de siège le 28 Avril 1980.

III. 1.2. Fonctionnement des Organes Statutaires de l'Institut du Sahel Deux des trois organes statutaires ont tenu leurs réunions ordinaires.

Le Conseil Scientifique et Technique a tenu sa deuxième réunion ordinaire du 2 au 4 Octobre 1980 à Bamako.

La deuxième réunion ordinaire du Conseil Consultatif a suivi du 9 au 11 Octobre également à Bamako.

Les rapports de ces deux réunions font partie des dossiers soumis à l'examen du présent Conseil d'Administration.

III.1.3. Coopération Institut du Sahel avec d'autres Organisations Inter-Africaines et Internationales

III.1.3.1. Coopération Institut du Sahel/CEAO

Un accord cadre de coopération a été signé entre le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) le 23 Mai 1979.

En application de cet accord et exécutant en cela la recommandation n°13 du Conseil d'Administration, le Directeur Général de l'Institut a signé le 5 Mars 1980 au nom de l'Institut, un Protocole de Coopération avec la CEAO qui était représentée par son Secrétaire Général.

La coopération entre la CEAO et l'Institut du Sahel concernera les secteurs suivants ceci sans limitation :

- la Recherche Scientifique et Technique
- la Formation,
- 1'Information et la Documentation.

L'accord est ontro en vigueur dès sa signature.

III.1.3.2. Coopération Institut du Sahel/Bureau Régional de 1'0.M.S. Brazzaville

Le Secrétaire Exécutif du CILSS a négocié un accord cadre de coopération avec le Bureau Régional pour l'Afrique de l'OMS à Brazzaville le 17 Avril 1980.

Dans le but de collaborer avec les organisations Interafricaines et Internationales ayant les mêmes objectifs que l'Institut du Sahel, le Directeur Général de l'Institut a négocié avec ce même Bureau Régional un Protocole de Coopération.

La signature de ce document interviendra ultérieurement.

III.1.3.3. Coopération avec l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA)

L'accord de copération avec IITA qui a été signé le 13 Juin 1980 concerne les domaines suivants :

- l'Agronomie,
- la sélection génétique,
- la protection des végétaux,
- la technologie,
- la socio-économie,
- la formation,
- 1'Information Scientifique et Technique

sur les principales productions intéressant les deux institutions à savoir : le riz, le maïs, le niébé, la patate douce etc...

L'accord est entré en viguer dès sa signature.

III.2. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

L'exécution de la partie "Recettes" du budget a fait apparaître tout au long de l'année budgétaire des observations qui sont préjudiciables à la bonne exécution de la partie Dépenses.

Ces observations portent sur le retard dans l'envoi des chèques à l'Institut et sur les frais de banques.

La partie recette du budget du CILSS est en très grande partie alimentée par les cotisations des Etats. Ces cotisations compte tenu de plusieurs facteurs que nous ne pouvons apprécier, peuvent être amenées à parvenir au Secrétaire Exécutif, Ordonnateur du budget, avec un certain retard. Ce retard est répercuté dans l'envoi des chèques du Secrétariat Exécutif aux différentes Institutions spécialisées.

Ainsi l'Institut du Sahel reçoit les chèques par mois, mais la régularité n'est pas constante, mais dépend comme indiquée plus haut de la rapidité dans le paiement des cotisations.

Le fonctionnement de l'Institut étant en grande partie financé par le budget du CILSS particulièrement les salaires et les investissements, ce retard est parfois préjudiciable à la régularité de paiement des salaires et au règlement des factures.

Nous avons remarqué que la confiance des fournisseurs chaque fois mise à l'épreuve en est arrivée à s'émousser ce qui diminue le crédit accordé à l'Institution.

La deuxième observation porte sur les frais bancaires.

Les chèques envoyés de Ouagadougou à la Banque de la place de Banako sont diminués de 100.000 Francs Maliens au moins pour les frais de transfert.

Cela fait en un an un minimum de 1.200.000 Francs Maliens de manque à gagner sur le budget de l'Institut qui comme on le sait à été arrêté sans tenir compte de ces frais.

RECOMMANDA TION

TITRE II - ELABORATION DU PROGRAMME DE PREMIERE GENERATION

Devant le nombre important de problèmes à résoudre au niveau du Sahel, le Conseil d'Administration insiste sur la nécessité de dégager les priorités dans l'élaboration du Programme de Première Génération, eu égard aux objectifs assignés à l'Institut.

Le Conseil fait siennes les recommandations du Conseil Consultatif.

S'agissant du problème particulier de la formation des cadres forestiers le Conseil d'Administration insiste sur la nécessité d'orienter la formation vers un enseignement approprié et complémentaire des cadres sahéliens.

Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur Général de signer avec le FED la convention de financement de la première phase du projet "Evaluation du Développement de l'Elevage et des Céréales dans un Environnement Sahélien. Amélioration des Instruments de diagnostic permanents des deux secteurs" et de poursuivre les négociations pour le financement de la deuxième phase.

Quant au projet questions-réponses, le Conseil d'Administration recommande sa reformulation et donne mandat au Directeur Général de reprendre les négociations avec la République Fédérale d'Allemagne en vue de minimiser la contribution des Etats.

TITRE III - EXAMEN DU PROJET DE BUDGET EXERCICE 1980

Le Conseil d'Administration a été informé de l'état d'exécution du budget exercice 1980. Il approuve l'utilisation du salaire de l'Agent Comptable non recruté et demande au Directeur Général de soumettre à l'approbation du Président du Conseil l'affectation des crédits.

Exercice 1981.

Le Directeur Général a donné lecture du projet de budget exercice 1981 arrêté à la somme de 84.057.562 Frs CFA soit une augmentation de 24.7% par rapport à celui de 1980.

Le Conseil, après en avoir délibéré et se référant aux recommandations de la 13° session du Conseil des Ministres du CILSS, concède un taux d'accroissement de 12%.

Le budget adopté pour l'exercice 1981 s'élève à 75.497.964 Frs CFA.

TITRE IV - NOMINATION DE L'AGENT COMPTABLE

Le Conseil a examiné les curriculum vitae des candidats au poste d'Agent Comptable de l'Institut du Sahel. Monsieur Gadiaga Adou Oumarou, de Haute-Volta a été retenu.

En cas de désistement le poste reste ouvert à tous les Etats membres du C.I.L.S.S.

TITRE V - RECOMMANDATIONS GENERALES

- 5.1. Le Conseil d'Administration réitère la recommandation relative à l'envoi aux Administrateurs, dans les délais requis, de tous les documents de travail du Conseil.
- 5.2. En vue d'une meilleure appréciation de la participation des Etats aux projets, le Conseil d'Administration invite le Directeur Général à présenter un document sur les charges récurrentes à sa prochaine session ordinaire.
- 5.3. Dans le souci d'une meilleure gestion des projets mis en ceuvre ou en formulation au niveau de l'Institut du Sahel, le Conseil d'Administration invite le Directeur Général à déployer tous les efforts nécessaires à la réalisation des économies d'échelle.

TITRE VI - QUESTIONS-DIVERSES

Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur Général pour étudier les possibilités de tenir la prochaine session ordinaire du Conseil d'Administration à Ouagadougou et le cas contraire à Bamako.

Fait à Bamako, le 8 Novembre 1980

Le Conseil d'Administration

/)/)OTION DE /(EMERCIEMENTS

Les Représentants des Pays Membres du CILSS: Cap-Vert, Gambie,
Mauritanie, Niger, Sénégal, Membres du Conseil d'Administration de l'Institut du
Sahel, réunis à la Direction Générale de l'Institut du Sahel pour leur troisième
réunion ordinaire, expriment leurs vifs et sincères remerciements à Son Excellence
le Général Moussa TRAORE, Secrétaire Général de l'Union Démocratique du Peuple
Malien, Chef de l'Etat, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etats
Membres du CILSS, au Gouvernement et au Peuple Malien pour l'accueil chaleureux,
fraternel et l'hospit alité toute africaine dont ils ont été l'objet durant leur
séjour au Malie.

Fait à Bamako, le 8 Novembre 1980 Le Conseil d'Administration Du 6 au 8 Novembre 1980, s'est tenue dans la Salle de Conférence de l'Institut du Sahel, la troisième réunion ordinaire de son Conseil d'Administration.

La réunion a été ouverte par Son Excellence N'Fagnanama KONE, Ministre de l'Agriculture du Mali, Président du Conseil d'Administration.

En introduction, le Ministre a adressé quelques mots de bienvenue aux Administrateurs et a profité pour leur présenter Monsieur SPOK Mame IPDiack, nouveau Secrétaire Exécutif du C.I.L.S.S.

En séance plénière, les membres du Conseil d'Administration ont élu le bureau suivant :

PRESIDENT: Son Excellence N'Fagnanama KONE, Ministre de l'Agriculture du Hali (conformément aux statuts de l'Institut du Sahel)

VICE-PRESIDENT : Monsieur BOCOUM Mohamed de la République Islamique de Mauritanie

RAPPORTEURS : Messieurs : DIOP Amadou de la République du Niger

: Mahawa MBODJ de la République du Sénégal.

L'Ordre du Jour oi-après a été adopté :

- 1. Ouverture officielle de la réunion
- 2. Vérification des pouvoirs Quorum
- 3. Election du bureau de la réunion
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Adoption du procès-verbal de la 2° réunion du C.A.
- 6. Examen et adoption du rapport annuel du Directeur Général de l'Institut du Sahel
- 7. Examen et adoption des recommandations du C.S.T. et du C.C. réunis respectivement du 2 au 4 et du 9 au 11 Octobre 1980.
- 8. Examen et adoption du Projet de Budget Exercice 1981.
- 9. Nomination de l'Agent Comptable

- 10. Questions diverses
- 11. Adoption du rapport final
- 12. Clôture de la session.

.

Les travaux se sont entièrement déroulés en séance plénière, et ont permis d'élaborer les recommandations suivantes :

TITRE I - Etat d'Exécution des Recommandations de la 2ème Réunion Ordinaire du Conseil d'Administration

I.1.1. Amélioration des Mil-Sorgho - Niébé et Maïs

Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur Général de signer la convention de financement avec le F.E.D. pour le volet renforcement des structures nationales de recherche".

I.1.2. Choix des sites

Le Conseil d'Administration recommande les sites suivants comme stations principales de recherche :

- BAMBEY (Sénégal) pour le mil
- TARNA (Niger) pour le niébé
- SOTUBA (Mali) pour le sorgho
- FARAKOBA (Hte-Volta) pour le maîs.

I.1.3. Systèmes intégrés de Production basés sur l'Irrigation

Le Conseil d'Administration approuve GOUDEL (Niger) comme station principale du projet et donne mandat au Directeur Général de poursuivre la recherche de financement du projet conjointement avec l'ADRAO et de prendre contact avec la CEAO et la Commission du Fleuve Niger qui seraient intéressés au projet.

I.1.4. - Programme de Protection des Végétaux du CILSS - Poste de Coordinateur UCTR

Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur Général de poursuivre la recherche du financement du poste de coordinateur de l'Unité de Coordination Technique Régionale (UCTR).

. . .

I.1.5. - Coordination - Harmonisation et Formation de la Recherche dans le domaine de l'Energie Solaire et de l'Exhaure de l'Eau

Le Conseil d'Administration informé des décisions de la réunion CILSS/ CEAO des 4 et 5 Mars 1980, confirme le Centre de recherche en Energie Solaíre de Bamako comme siège du projet conjoint CILSS/CEAO dans ce domaine.

I.1.6. - Ecole de Formation pour le Développement des Pêches Continentales au Salel (Mopti - Mali)

Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur Général de reformuler le projet et d'en rechercher le financement conjointement avec la CEAO.

I.1.7. - Projet de Formation en Aménagement Pastoral Intégré

Le Conseil d'Administration enregistre le démarrage du volet "A" du projet et donne mandat au Directeur Général de rechercher le financement du volet "B" "Formation des cadres intermédiaires".

I.1.8. - Poursuite des négociations avec le centre O.I.T. de TURIN

Le Conseil d'Administration demande à l'Institut du Sahel de relancer les Etats afin de reprendre contact avec le Centre O.I.T. de TURIN.

I.1.9. - Formation en matière de Protection des Végétaux

Considérant l'état d'élaboration du projet le Conseil d'Administration recommande à l'Institut du Sahel en rapport avec le Niger, de négocier le projet avec le Gouvernement Négrlandais.

I.1.10. Projet Régional de Radio-Rurale

Le Conseil d'Administration approuve le projet et donne mandat au Directeur Général d'en rechercher le financement.

I.1.11. - Système informatisé de gestion du potentiel scientificue et technique des Etats membres du CILSS

Le Conseil d'Administration approuve la première phase du projet et demande à l'Institut du Sahel de prendre les dispositions nécessaires pour l'intégrer au projet RESADOC dès la deuxième année.

. . .

I.1.12. - Expérience de Sédentarisation à TIN-AICHA (Mali)

Le Conseil d'Administration a été informé des conclusions qui font état du caractère non extrapolable de ce projet.

I.1.13. - Coopération CILSS/CEAO

Le Conseil d'Administration approuve la signature par le Directour Général de l'Institut, du Protocole N°1 annexé à l'Accord Cadre de Coopération CILSS/CEAO du 23 Mai 1979.

TITRE II - Elaboration du Programme de Première Génération

Devant le nombre important de problèmes à résoudre au niveau du Sahel, le Conseil d'Administration insiste sur la nécessité de dégager les priorités dans l'élaboration du Programme de Première Génération, en égard aux objectifs assignés à l'Institut.

Le Conseil fait siennes les recommandations du Conseil Consultatif.

S'agissant du problème partioulier de la formation des oadres forestiers le Conseil d'Administration insiste sur la nécessité d'orienter la formation vers un enseignement approprié et complémentaire des oadres sahéliens.

Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur Général de signer avec le F.E.D. la convention de financement de la première phase du projet "Evaluation du Développement de l'Elevage et des Céréales dans un Environnement Sahélien. Amélioration des Instruments de diagnostic permanents des deux secteurs" et de poursuivre les négociations pour le financement de la deuxième phase.

Quant au projet Questions-Réponses, le Conseil d'Administration recommande sa reformulation et donne mandat au Directeur Général de reprendre les négociations avec la République Fédérale- d'Allemagne en vue de minimiser la contribution des Etats.

TITRE III - Examen du Projet de Budget Exercice 1980

Le Conseil d'Administration a été informé de l'état d'exécution du budget exercice 1980. Il approuve l'utilisation du salaire de l'Agent Comptable non recruté et demande au Directeur Général de soumettre à l'approbation du Président du Conseil l'affectation des crédits.

Exercide 1981

Le Directeur Général a donné lecture du projet de budget exercice 1981 arrêté à la somme de 84.057.552 Frs CFA soit une augmentation de 24.7% par rapport à celui de 1980.

Le Conseil, après en avoir délibéré et se référant aux recommandations de la 13° session du Conseil des Ministres du CILSS, concède un taux d'accroissement de 12%.

Le budget adopté pour l'exercice 1981 s'élève à 75.497.964 Frs CFA.

TITRE IV - Nomination de l'Agent Comptable

Le Conseil a examiné les ourriculum vitae des candidats au poste d'Agent Comptable de l'Institut du Sahel. Monsieur Gadiaga Adou Oumarou, de Haute-Volta a été retenu.

En cas de désistement le poste reste ouvert à tous les Etats Membres du CILSS.

TITRE V - Recommandations Générales

- 5.1. Le Conseil d'Administration réitère la recommandation relative à l'envoi aux Administrateurs, dans les délais requis, de tous les documents de travail du Conseil.
- 5.2. En vue d'une meilleure appréciation de la participation des Etats aux projets, le Conseil d'Administration invite le Directeur Général à présenter un document sur les charges récurrentes à sa prochaine session ordinaire.
- 5.3. Dans le souoi d'une meilleure gestion des projets mis en œuvre ou en formulation au niveau de l'Institut du Sahel, le Conseil d'Administration invite le Directeur Général à déployer tous les efforts nécessaires à la réalisation des économies d'échelle.

TITRE VI - Questions-Diverses

Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur Général pour étudier les possibilités de tenir la prochaine session ordinaire du Conseil d'Administration à Ouagadougou et le cas contraire à Bamako.

Fait à Bamako, le 8 Novembre 1980 Le Conseil d'Administration ___ / TSUTE DES /

in Sec.

M. N°Fagnanama KONE
 Ministre de l°Agriculture du Mali,
 Président du Conseil d°Administration de l°Institut du SAHEL
 B Λ M Λ K O — (Mali)

M. SILVA Carlos
Ministère du Développement Rural
PRAIA (Rép. du Cap-Vert)

M. LARE Sisay Secrétariat du C.I.L.S.S. BANJUL - (Gambie)

M. Mamadou Fatogoma TRAORE
Directeur de l'Institut d'Economie Rurale
B A M A K O — (Mali)

M. Mamadou TRAORE

Directeur de l'Ecole Normale Supérieure

BANAKO - (Mali)

M. OULD WEDDAH Louleid
Directeur du Centre National d'Elevage et de
Recherches Vétérinaires
Ministère du Développement Rural
Tél. 527.65
NOUAKCHOTT — (Mauritanie)

M. BOCOUM Mohamed
Directeur Office Mauritanien des Céréales
Commissariat à l'Aide Alimentaire
B.P. 368
Tél. 528.30
NOUAKCHOTT — (Mauritanie)

- M. DIOP Amadou
 Responsable du Projet Proteotion des Végétaux
 Ministère du Développement Rural
 Tél. 73.25.56 Télex 5201
 NIAMEY (Niger)
- M. GARRA Zakary
 Directeur Général de l'INRAN
 B.P. 429 Télex 5201
 N I A M E Y (Niger)
- M. COLY Bacary Djileh
 Directeur Général de la Production Agricole
 Ministère du Développement Rural
 B.P. 486 Tél. 21.47.22
 Cable address : AGRISEN
 D A K A R (Sénégal)
- M. M. BODI Mahawa
 Directeur du Centre National de Recherche
 Agronomique de Bambey
 B.P. 51 Tél. 58.63.51
 Cable address : NORAGRO
 BAMBEY (Sénégal)
 - SECRETARIAT EXECUTIF -
- M. SECK Mame DIACK Secrétaire Exécutif du C.I.L.S.S.
 - INSTITUT DU SAHEL --

Direction Générale -

- MM. Nalla Oumar KANE Directeur Général
 - Jean PARE Conseiller Juridique

Département de la Recherche -

- MM. Ousséini SIDIBE Directeur du Département de la Recherche
- Jules Souleymane TRAORE Assistant du Directeur du Département de la recherche.

Département des Affaires Administratives et Financières -

- MM. Mady KONATE
 Directeur des Affaires Administratives et Financières
- Bourèma TRAORE
 Chef du Personnel

Département des Communications

- MME. Rokia BA TOURE Directrice du Département des Communications
- M. Vincent de Paul TRAORE Assistant de la Directrice du Département des Communications

Département de la Formation -

- MM. N*Diawar KANE Directeur du Département de la Formation
 - Henry BERGEVIN
 Conseiller du Directeur de la Formation

Unité Socio-Economique et de Rémographie (USED) -

- MM. Pap Syr DIAGNE Coordonnateur de l'USED
- Babaly THIAM
 Conseiller du P.R.D.S.
- Nassour OUAIDOU
 Assistant Démographe
- Birane CISSE
 Conseiller du Programme Planification
- Jean Marie TOKO
 Conseiller Recherche Développement
- ME le Docteur KONE-DIABI Alssatou Antoinette Conseiller Programme Sante - Eau - Nutrition.

Réseau Sahélien d'Informations et de Documentations Scientifiques et Techniques - (RESADOC)

M. Alioune Badara CAMARA Coordonnateur du RESADOC

Interprètes - Traductaioes

MME. SY Oumou SOUMARE

Melle Fatou Bintou SALL